

Longueuil, le 12 octobre 2016

---

**Objet : Demande d'accès n° 2004 67330 – Réponse**

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 15 septembre dernier, concernant les 615, 643, 653 et 657, rue Principale à Saint-Amable.

Les documents suivants sont accessibles :

- Pour le 615, rue Principale à Saint-Amable :
  1. Lettre du Ministère, 15 novembre 1993 (2 pages);
  2. Rapport d'inspection, 5 novembre 1993 (4 pages).
  
- Pour le 653, rue Principale à Saint-Amable :
  1. Rapport d'inspection, 14 avril 2008 (5 pages);
  2. Rapport d'inspection, 11 avril 2008 (9 pages);
  3. Fiche d'accident technologique, 10 avril 2008 (2 pages);
  4. Rapport d'inspection, 20 septembre 2006 (2 pages);
  5. Fiche d'accident technologique, 6 juillet 2006 (1 page);
  6. Rapport d'inspection, 23 mai 2003 (3 pages);
  7. Rapport d'inspection, 19 mars 2003 (6 pages).

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués, et ce, en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à

...2

l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Fabrice Tremblay, répondant régional  
de l'accès aux documents

p. j. (5)



Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
Direction régionale  
de la Montérégie

**CERTIFIÉ**

Longueuil, le 15 novembre 1993

Monsieur Rémi Lapointe  
Garage Rémi Lapointe  
615, rue Principale  
Saint-Amable (Québec)  
JOL 1N0

Objet : Remblayage au moyen de résidus d'asphalte  
de béton et de briques  
N/D : G-7510-16-01-0054600

Monsieur,

La présente fait suite à l'examen de votre dossier. Nos conclusions sont les suivantes.

Le remblayage au moyen de déchets solides et de matériaux secs convient à la Loi sur la qualité de l'environnement et au Règlement sur les déchets solides. Toutefois le reconditionnement de certains matériaux secs est possible.

L'utilisation d'un concasseur ou d'un broyeur en tant que procédé de production peut permettre de reconditionner le béton de ciment, la brique et le béton bitumineux (asphalte) pour en faire un matériau secondaire éventuellement utilisable au même titre que des matériaux neufs équivalents.

Vous devez donc vous assurer du respect entre autres de ces conditions dans l'éventualité d'un projet de remblayage.

La présence sur votre terrain de matériaux non conformes à ces principes constituerait une infraction. Ces derniers devraient être enlevés et éliminés suivant les prescriptions de la loi.

...2

201, place Charles-Lemoyne  
Bureau 2.05, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec)  
J4K 2T5  
Téléphone: (514) 928-7607  
Télécopieur: (514) 928-7625

Bureau régional de Bromont  
41, boulevard de l'Aéroport  
Bureau 1.08  
Bromont (Québec) JOE 1L0  
Téléphone: (514) 534-5424  
Télécopieur: (514) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield  
30, avenue du Centenaire  
Bureau 205, Salaberry-de-Valleyfield  
(Québec) J6S 5X4  
Téléphone: (514) 377-9131  
Télécopieur: (514) 370-0521



Monsieur Rémi Lapointe  
Garage Rémi Lapointe

-2-

Le 15 novembre 1993

L'usage de matériaux conditionnés, dans les limites spécifiées ci-haut est donc possible en principe. À condition qu'il s'agisse de matériaux non contaminés et à condition de respecter toute loi ou tout autre règlement s'appliquant à votre projet et à votre localité.

Espérant que ces informations vous seront utiles, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Gilles Bernier, ing.  
Directeur régional adjoint  
Service municipal

GB/RC/mm

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7510-16-01-0054600 DATE DE RÉDACTION : 93/10/05  
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 93/10/05 HEURE : - Arrivée : \_\_\_\_\_  
A M J - Départ : \_\_\_\_\_

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Robert Brisson

. ACCOMPAGNÉ DE : \_\_\_\_\_

. LIEU INSPECTÉ : Lot P210 . ADRESSE POSTALE (si différente) : Rémi Lapointe  
de la parcelle de St-Julie 615 rue Principale  
Saint-Amable Saint-Amable

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [ ] non [ ]

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

. PERSONNES RENCONTRÉES :  
NOM/FONCTION : Monsieur Rémi Lapointe TÉLÉPHONE : 649-3435  
propriétaire

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [ ] CROQUIS [ ] PLANS [ ] CARTES [ ]  
Nombre \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_

ECHANTILLONS  
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [ ] 1. \_\_\_\_\_  
PRÉCISEZ 2. \_\_\_\_\_

. BUTS : inspection suite à une demande de  
l'interne

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7510-16-01-0054600 DATE DE RÉDACTION : 93/10/05  
A M J

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le 5 novembre 1993, je me suis rendu sur le lot P210, Saint-Amable, j'ai rencontré sur place M. Remi Lapointe, propriétaire, suite à notre entente, nous avons effectué une inspection sur l'ensemble du terrain, et voici mes constatations.

Monsieur Lapointe exploite un site de carcasses de véhicules, sur son terrain qui a été décapé et qui est maintenant en centre bas des terrains environnants d'environ un mètre, En ce moment il y a plusieurs voitures qui sont entreposées dans l'eau.

En ce moment monsieur Lapointe a fait venir de l'égal homme plusieurs voyages de débris de asphalt qui furent déposés sur le côté droit du terrain d'égout et qui a une superficie d'environ 100 mètres carrés et d'une épaisseur d'environ 1 mètre. Le tout a été recouvert de gravier. J'ai demandé à mon interlocuteur de cesser immédiatement ces travaux de remblayage et de <sup>faire une</sup> demande de non asséssement.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7570-16-01-0054600 DATE DE RÉDACTION : 93/10/05  
A M J

3. CONCLUSION

*inspection*  
Leur Rayage d'un terrain avec du débris  
d'asphalte  
art 54 et 55 de la loi de la qualité de l'air.  
art 134 du Règlement sur l'écologie solides

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7510-16-01-00 54600 DATE DE RÉDACTION : 93/10/05  
A M J

4. RECOMMANDATIONS

Je recommande avant d'envoyer un avis  
d'inspection d'attendre les résultats  
de l'analyse de la demande de non assu-  
jettement datée du 5 octobre 1993.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : Robert Bessière Robert Bessière 93/10/05  
(nom) (signature) A M J  
. VÉRIFIÉ PAR : [Signature] [Signature] 93/11/08  
(nom) (signature) A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

XX/YY/ZZ

Page \_\_\_ de \_\_\_



IDENTIFICATION	
N° de dossier :	7610-16-01-0907900
N° d'intervention SAGO :	300459072
N° de document SAGO :	400522953
Date de la visite :	14 avril 2008
Heures	Arrivée : 13h42 Départ : 18h35
Coordonnées GPS (NAD 83)	NAD83 UTM Zone 18: NAD83 (DD MM SS.sss): 45 , 73 NAD83 (Degré décimal): 45., 73.
Nom de l'inspecteur :	Jason Gilead
Accompagné par :	Annie Massey
Lieu visité :	Les Camions Jean-Guy Daviault inc.
Raison sociale :	Les Camions Jean-Guy Daviault inc.
Adresse :	653, Principale
Municipalité :	Saint-Amable
Code postal :	J0L 1N0
Adresse postale :	653, rue Principale Saint-Amable (Québec) J0L 1N0
Personne rencontrée / fonction :	Dany Charbonneau / gérant
Personne rencontrée / fonction :	
Téléphone :	450-649-3535
Télécopieur :	450-649-8505
Photos	Nombre : 4
Échantillon :	Échantillons prélevés mais non analysés
Annexes	N/A
Conditions météorologiques :	Journée ensoleillée, vents très légers

PLAIGNANT(E)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	N/A <input type="checkbox"/>
Nom :			
Adresse :	Plainte aux urgences		
Téléphone :			
Rencontré :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
Coordonnées GPS (NAD 83) :			

#### BUT DE LA VISITE

Effectuer une inspection de l'entreprise afin de vérifier les moyens de confinement de l'huile pour que celle-ci ne migre pas hors du site.

#### DESCRIPTION DE L'INSPECTION

##### MISE EN SITUATION :

Le 11 avril dernier (2008), une inspection de l'entreprise Les Camions Jean-Guy Daviault fut effectuée en suivi à une intervention d'urgence la veille, soit le 10 avril 2008. Ces interventions surviennent à la suite d'une plainte d'un résident du quartier qui a constaté la présence d'huile dans un ruisseau bordant son

terrain arrière. Il semble que l'huile provenait de l'entreprise Les Camions Jean-Guy Daviault, transportée par le ruisseau, qui croise le terrain de l'entreprise. Lors de ces 2 interventions, nous avons demandé aux responsables de veiller à ce que l'huile soit confinée au terrain de la compagnie en procédant à la mise en place de boudins et substances absorbantes.

#### **INSPECTION DU 14 AVRIL 2008 :**

Le lundi suivant la dernière inspection, c'est-à-dire le lundi 14 avril 2008, je suis retourné à la compagnie Jean-Guy Daviault avec la technicienne Annie Massey dans le but de valider que les responsables de l'entreprise ont réellement installé de nouveau les boudins (et fait l'ajout d'autres boudins) de façon correcte pour empêcher que les coulis d'huile ne se répandent hors du site de l'entreprise.

À notre arrivée, j'ai pu constaté que des employés travaillaient sur l'aménagement des équipements et également du terrain. Comme lors de l'inspection précédente, c'est Dany Charbonneau, gérant de l'entreprise, qui s'est chargé de nous accompagner sur le site. Tout d'abord, nous avons vérifié les endroits d'écoulement vers le ruisseau qui traverse le terrain de l'entreprise. Contrairement au vendredi passé, je ne percevais plus de traces d'huile à la surface de l'eau. Ce fut pareil pour les digues (les minimes 'fossés') qui longent le terrain de sorte à envoyer les eaux de ruissellement vers le ruisseau. On y voyait plus autant d'huile comme lors de la dernière intervention. Nous avons fait le tour du terrain en entier et avons constaté que les traces d'huile qui se trouvaient auparavant sur le terrain ont, en majorité, été ramassées. Des boudins additionnels ont été mis en place sur le ruisseau à sa sortie du terrain ainsi qu'aux intersections des digues et du ruisseau.

De plus, les endroits où se faisaient les vidanges et les démantèlements d'équipements moteurs (et ceux contenant de l'huile ou d'autres liquides) étaient en train d'être réaménagés aux mêmes endroits et, selon M. Charbonneau, une dalle de béton sera mise en place afin d'empêcher des déversements potentiels d'aller directement sur le sol.

Les différentes matières dangereuses résiduelles (MDR), tels les batteries de voitures usées et les contenants d'huiles usées, ont été ramassée et placées dans une boîte de camion. Les responsables avaient été avisés qu'ils ne pouvaient pas laisser ces MDR à l'extérieur sans abri conforme. La boîte de camion ne répondait pas strictement aux critères d'entreposage de ces matières mais c'était temporaire et mieux qu'un entreposage extérieur sans protection. Les récipients de MDR n'étaient toutefois pas identifiés.

Bien que les responsables aient mis en place de nouvelles mesures de confinement des huiles ainsi que de nouvelles aires aménagées pour le démantèlement de pièces moteurs, j'ai tout de même échantillonné l'eau du ruisseau en amont et en aval du terrain de la compagnie. Cependant, au bureau, il fut décidé de ne pas procéder aux analyses de l'eau car il n'y avait aucune huile en apparence dans les échantillons (ni à l'odeur, ni visible).

En terminant l'inspection, j'ai avisé M. Charbonneau qu'il y aurait sûrement d'autres inspections à venir.

#### **Photos**

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi-même avec un appareil-photo numérique de marque Nikon Coolpix 5100. Les disquettes d'enregistrement de l'appareil sont demeurées en ma possession jusqu'au 16 juin 2008 où j'ai transféré les photos dans mon ordinateur, lequel est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière. Le transfert et les manipulations ont été réalisés à l'aide du logiciel d'importation de photos de Windows XP.

**CONCLUSION**

Cette inspection a permis de constater que des boudins additionnels ont été installés au niveau du ruisseau traversant le terrain ainsi que vis-à-vis les digues présentes sur le terrain. Les endroits où se trouvaient des flaques d'huile ont été ramassés. Les MDR ont été placées dans une boîte de camion de manière temporaire (en attendant de pouvoir installer un abri conforme). Selon M. Charbonneau, une dalle de béton sera installée afin de réduire les chances qu'un déversement accidentel se rende au sol.

**RECOMMANDATION**

Je recommande la programmation d'une intervention de suivi afin de vérifier les nouvelles mesures mises en place.

**RÉTRO INFORMATION AU PLAIGNANT****VÉRIFICATION**

Inspecté par : Jason Gilead *JGilead* Date : *2008-09-11*

Vérfié par : *VW* Date :

*par 2008-09-19*

**COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR**

*Faire un suivi terrain à l'automne*

## PHOTOS

### IDENTIFICATION :

Les Camions Jean-Guy Daviault

**Photo # : 1**

**Réf. Numérique : 002**

**Date : 14 avril 2008**

Le ruisseau à la sortie du terrain. Des boudins additionnels ont été installés et on y perçoit plus de traces d'huile.

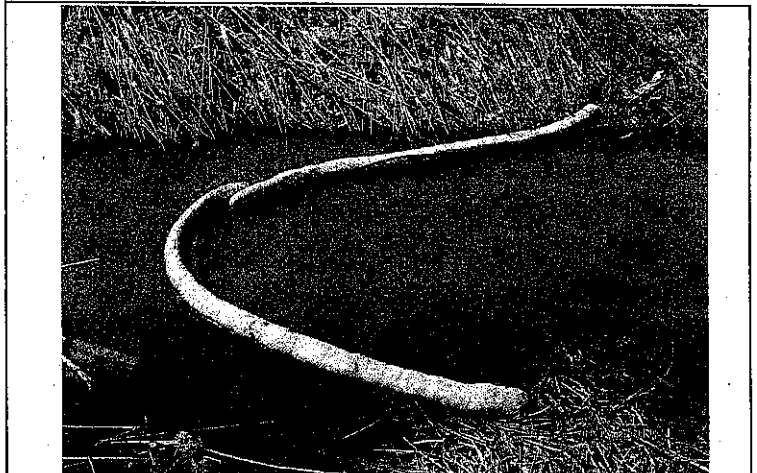


**Photo # : 2**

**Réf. Numérique : 003**

**Date : 14 avril 2008**

Une vue plus rapprochée des boudins placés dans le ruisseau.



**Photo # : 3**

**Réf. Numérique : 008**

**Date : 14 avril 2008**

Des boudins supplémentaires placés dans les digues menant au ruisseau.



**Photo # : 4**

**Réf. Numérique : 009**

**Date : 14 avril 2008**

Vue d'une digue longeant le terrain de l'entreprise (perpendiculaire au ruisseau).



**PHOTOS**

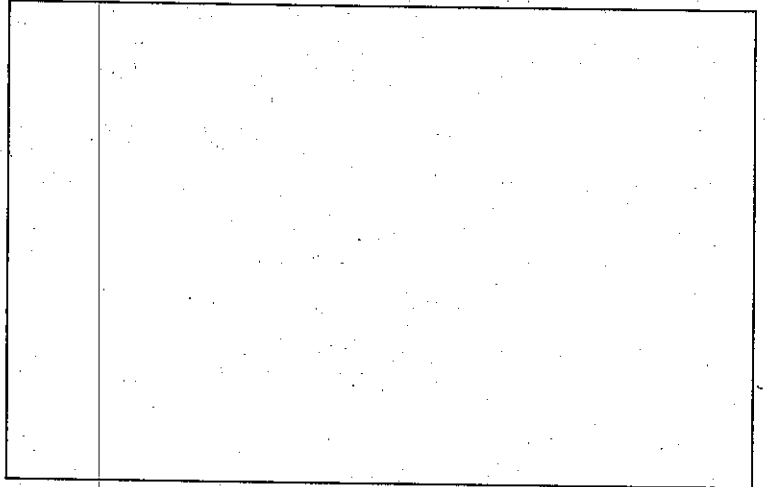
**IDENTIFICATION :**

**Photo # : 4**  
**Réf. Numérique : 016**  
**Date : 14 avril 2008**

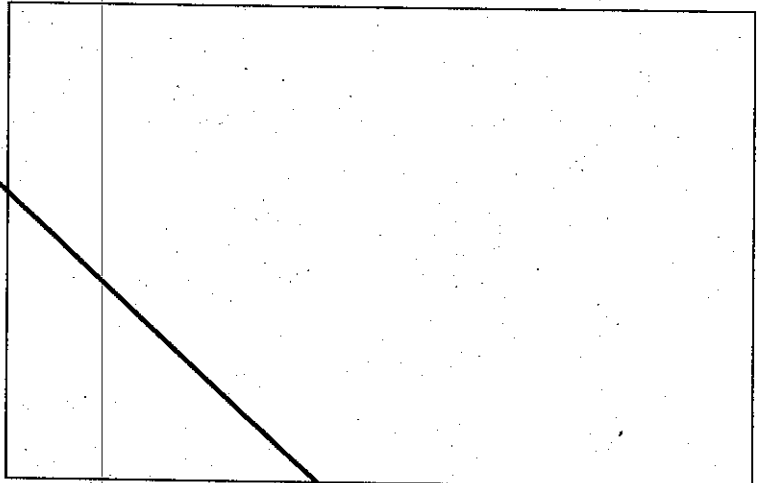
Les MDR qui étaient entreposées à l'extérieur sans abri furent placée dans une boîte de camion (en attendant leur endroit d'entreposage final)



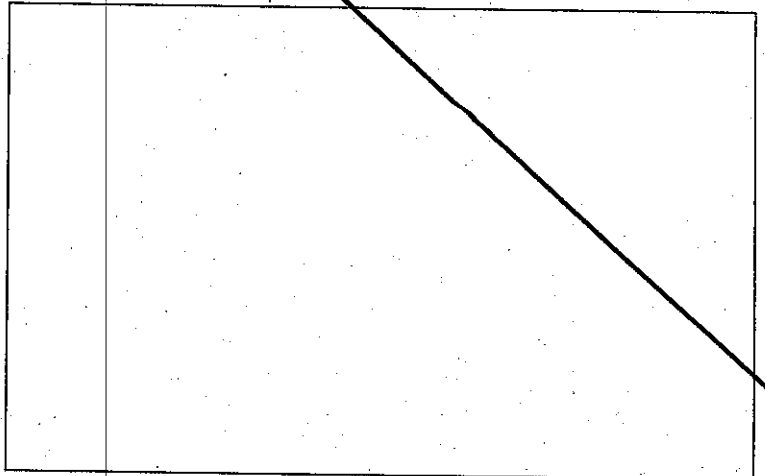
**Photo # :**  
**Réf. Numérique :**  
**Date :**



**Photo # :**  
**Réf. Numérique :**  
**Date :**



**Photo # :**  
**Réf. Numérique :**  
**Date :**



## IDENTIFICATION

N° de dossier :	7610-16-01-0907900
N° d'intervention SAGO :	300342756
N° de document SAGO :	400522909
Date de la visite :	11 avril 2008
Heures	Arrivée : 11h29 Départ : 16h07 (dîner de 12h05 à 13h06)
Coordonnées GPS (NAD 83)	NAD83 (DD MM SS.sss): 45° 38' 42.5" , 73° 18' 12.6"
Nom de l'inspecteur :	Jason Gilead
Accompagné par :	Annie Massey
Lieu visité :	Les Camions Jean-Guy Daviault inc.
Raison sociale :	Les Camions Jean-Guy Daviault inc.
Adresse :	653, Principale
Municipalité :	Saint-Amable
Code postal :	J0L 1N0
Adresse postale :	653, rue Principale Saint-Amable (Québec) J0L 1N0
Personne rencontrée / fonction :	Dany Charbonneau / gérant
Personne rencontrée / fonction :	
Téléphone :	450-649-3535
Télécopieur :	450-649-8505
Photos	Nombre : 20
Échantillon :	N/A
Annexes	Compte rendu intervention urgence 10 avril 2008
Conditions météorologiques :	Nuageux, vents faibles

## PLAIGNANT(E)

Oui

Non  N/A

Nom :	
Adresse :	Plainte aux urgences (voir compte rendu en annexe)
Téléphone :	
Rencontré :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Coordonnées GPS (NAD 83) :	

## BUT DE LA VISITE

Faire le suivi de l'intervention d'urgence du 10 avril 2008.

## DESCRIPTION DE L'INSPECTION

### MISE EN SITUATION :

Le 10 avril 2008, le service des urgences a reçu une plainte concernant un contaminant s'apparentant à des huiles dans un ruisseau situé à St-Amable. Un technicien des urgences s'est alors déplacé pour constater qu'il y avait réellement une substance liquide semblable à des hydrocarbures à la surface du ruisseau en question. Ce ruisseau longe le terrain arrière du plaignant et passe, en amont du plaignant, par une entreprise de vente de véhicules (camions) neufs et hors usage (VHU), soit Les Camions Jean-Guy Daviault. En remontant le ruisseau, le technicien a pu observer que le contaminant semblait provenir du terrain de l'entreprise. Le technicien a rencontré quelqu'un de la compagnie et a fait le tour du terrain. À ce

moment, le technicien a remarqué plusieurs flaques et accumulations d'huiles sur le terrain laissées par certaines activités de la compagnie comme, entre autres, le démantèlement de moteurs et divers équipements des véhicules. Il a donc déduit que les huiles se rendaient au ruisseau et étaient entraînées en dehors du terrain. Le technicien a par la suite demandé aux exploitants de mettre en place une solution afin d'empêcher que l'huile soit emportées par le ruisseau. Le soir même des boudins ont été mis en place à la sortie du terrain. Le technicien des urgences a ensuite quitté les lieux et le lendemain le dossier a été transféré au service industriel pour en assurer le suivi.

#### **INSPECTION (11 avril 2008) :**

Après avoir reçu les informations concernant l'intervention d'urgence sur le site de l'entreprise Les Camions Jean-Guy Daviault, je me suis rendu à la compagnie avec la technicienne Annie Massey. À notre arrivée, nous avons expliqué la raison de notre présence, soit faite le suivi de l'intervention des urgences la veille. C'est M. Dany Charbonneau, responsable de l'entreprise et neveu du propriétaire M. Luc Daviault, qui s'est chargé de nous faire faire le tour du terrain de l'entreprise.

Tel que mentionné plus haut, Les Camions Jean-Guy Daviault est une entreprise qui se spécialise dans l'exportation, la vente et l'achat de pièces de camions neuves et usagées. Il y a beaucoup d'activités de démantèlement des équipements effectuées sur le terrain, sur le sol directement. L'entreprise est située au 653 rue Principale à Saint-Amable. Elle est en opération depuis 1988 et compte environ 25 employés.

Nous avons commencé par vérifier le lieu où le ruisseau sort du terrain de l'entreprise. Tel que convenu lors de l'intervention d'urgences, il y avait des boudins en place dans le ruisseau. Cependant, les boudins n'étaient pas très bien installés et laissaient passer tout de même une certaine quantité d'huile à la surface de l'eau. Cette quantité n'était pas énorme puisque nous ne voyions qu'un mince film d'huile en surface de l'eau. Nous avons donc demandé à M. Charbonneau de replacer les boudins de façon à ce qu'ils soient plus efficaces. M. Charbonneau a de suite acquiescé à la demande et a demandé à des employés de replacer les boudins de nouveau et de faire l'achat de boudins supplémentaires.

Lorsque le technicien m'a fourni des explications sur son intervention d'urgence, il avait été question d'un débit effluent sortant d'une conduite située sur le terrain. Nous avons vérifié de façon sommaire où se trouvait cette conduite mais, même avec l'aide M. Charbonneau, nous ne pouvions pas déterminer son emplacement. J'ai donc décidé de contacter le technicien des urgences, Robin Guindon, qui s'est déplacé vers la compagnie. L'inspection s'est donc poursuivie après le dîner et en présence de M. Guindon.

#### **PAUSE DU DÎNER**

Après le dîner, nous avons commencé à faire le tour du terrain de l'entreprise. Selon M. Guindon, la situation semblait moins pire que le jeudi précédent (la veille) lorsqu'il s'est déplacé en urgence. Néanmoins, sur le terrain, on constatait la présence de flaques d'huiles à divers endroits. De plus, une simple pression d'une botte dans le sol faisait jaillir des traces d'huile. Cela donnait l'impression que le terrain agissait comme une éponge et se trouvait imbibé d'huile. Il faut mentionner qu'à ce moment là de l'année, c'était la fonte des neiges et que nous avons eu des chutes record de neige tout au long de l'hiver. Le terrain était sûrement saturé et la fonte se poursuivait, formant donc des écoulements d'eau qui pouvaient entraîner des contaminant à la surface du sol vers le ruisseau.

La façon dont le terrain est conçu, on retrouve deux tranchées qui croisent le terrain du sud vers le nord, soit de façon perpendiculaire au ruisseau qui coupe, lui, environ au milieu du terrain de l'est vers l'ouest. Ces deux tranchées coupent donc le ruisseau et toute l'eau de ruissellement ou tout liquide échappé au sol aurait tendance à se déverser dans le ruisseau via les tranchées. À certains endroits une tranchée peut être seulement de quelques centimètres (15-20cm) de profond mais à d'autres endroits, il est d'environ 1 mètre de profond. Pour cette raison, on trouve aussi sur le terrain des ponçons qui traverse les tranchées et c'est une conduite qui se trouve sous l'un des ponçons qui donnait l'impression au technicien des urgences que c'était un écoulement industriel. Je n'ai pas constaté de débit à la sortie le jour où je m'y trouvais mais je peux facilement comprendre qu'un écoulement sortant de cette conduite avec un certain débit aurait l'aspect d'un effluent industriel.

Lors de la visite du terrain, j'ai constaté la présence de matières dangereuses résiduelles (MDR) placées à divers endroits sur le terrain directement sur le sol. J'ai constaté la présence de batteries de voitures usées, de barils de glycol usé et même un baril 205L qui semblait rempli d'une huile usée (à la vue et au toucher), entreposé dehors directement sur le sol et qui n'était pas identifié. J'ai également constaté un tote tank (réservoir mobile de plastique de 1000L) qui semblait contenir de l'huile usée également et portait une identification 'huile pas bonne'. Aussi, j'ai constaté la présence d'huile hydraulique au sol. M.

aut. 23-24 Charbonneau nous a avoué que, même si les équipements usés sont drainés de leur contenu, il arrive à l'occasion que des quantités d'huile se retrouvent au sol. La disposition des MDR se fait via la compagnie ; j'ai pu consulter les preuves de disposition sur place.

Nous avons poursuivi l'inspection à l'intérieur de l'atelier de travail de la compagnie pour apercevoir un garage mécanique et une salle de peinture. M. Charbonneau nous informe que de petits travaux de peintures peuvent être effectués mais rien à grande échelle.

Nous sommes ensuite revenu à l'endroit où le ruisseau sort du terrain afin de confirmer que le ruissellement du terrain (directement du sol ou via les tranchées). Pour faire ceci, nous avons fait le traçage avec de la fluorescéine à partir de la tranchée qui se trouve le plus vers le côté ouest du terrain. Après quelques minutes, nous avons pu voir sortir le traceur du terrain via le ruisseau. Donc, si des huiles se trouvant sur le terrain se déversent vers une ou les deux tranchées ou si elles se rendent directement au ruisseau, elles seront entraînées hors du site via le ruisseau.

En discutant avec M. Charbonneau, nous avons déterminé qu'il faudrait placé des boudins à l'intersection des tranchées avec le ruisseau. De plus, nous avons demandé à M. Charbonneau d'enlever l'huile accumulée à la surface du terrain. M. Charbonneau s'est alors engagé à faire les travaux au courant de la fin de semaine.

### Photos

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi-même avec un appareil-photo numérique de marque Nikon Coolpix 5100. Les disquettes d'enregistrement de l'appareil sont demeurées en ma possession jusqu'au 14 mai 2008 où j'ai transféré les photos dans mon ordinateur, lequel est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière que ce soit. Le transfert et les manipulations ont été réalisés à l'aide du logiciel d'importation de photos de Windows XP.

### Information sur le GPS

Tous les points GPS inclus à ce rapport ont été pris par moi-même avec un appareil de marque Garmin GPS72 dont la précision est d'environ de 5 à 10 mètres.

## CONCLUSION

Cette inspection a permis de constater :

- il y avait des traces d'huiles en surface du terrain à plusieurs endroits sur le terrain
- que le ruisseau dont le plaignant faisait référence coupe, en amont, le terrain de la compagnie Les Camions Jean-Guy Daviault
- il y a eu des traces d'huiles qui se sont rendues au ruisseau mentionné plus haut et que ces traces ont été entraînées hors du site de la compagnie
- il y avait des matières dangereuses résiduelles (MDR) entreposées à l'extérieur directement sur le sol, sans abri
- certains récipients renfermant des MDR n'étaient pas identifiés

## RECOMMANDATION

Je recommande l'envoi d'un avis d'infraction à la compagnie pour les infractions mentionnées plus haut ainsi que la programmation d'une inspection de suivi le lundi (14 avril 2008) suivant la fin de semaine immédiatement après l'inspection du 11 avril 2008 afin de vérifier que les travaux de confinement de l'huile et d'enlèvement des accumulations d'huile soient complétés.



**RÉTRO INFORMATION AU PLAIGNANT**

**VÉRIFICATION**

Inspecté par : Jason Gilead	Date: 2008.09.11
Vérifié par : VW	Date:

pm 2008-09-19

**COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR**

L'A.I. n'est de contour-pneus, car pneus terrain sans  
relier à l'arbore

## PHOTOS

### IDENTIFICATION :

Les Camions Jean-Guy Daviault inc. à Saint-Amable

**Photo # : 1**  
**Réf. Numérique : 003**  
**Date : 11 avril 2008**

Vue d'une des tranchées qui croise le terrain et le ruisseau (ce dernier sort du terrain).



**Photo # : 2**  
**Réf. Numérique : 005**  
**Date : 11 avril 2008**

Un des endroits où l'on pouvait remarquer de l'huile au sol après s'être écoulé des équipements.



**Photo # : 3**  
**Réf. Numérique : 007**  
**Date : 11 avril 2008**

Un liquide s'apparentant à de l'huile.



**Photo # : 4**  
**Réf. Numérique : 010**  
**Date : 11 avril 2008**

C'est à cet endroit que le ruisseau sort du terrain de l'entreprise. C'est plus en aval qu'il y a eu la plainte initial au service des urgences.



**PHOTOS**

**IDENTIFICATION :**

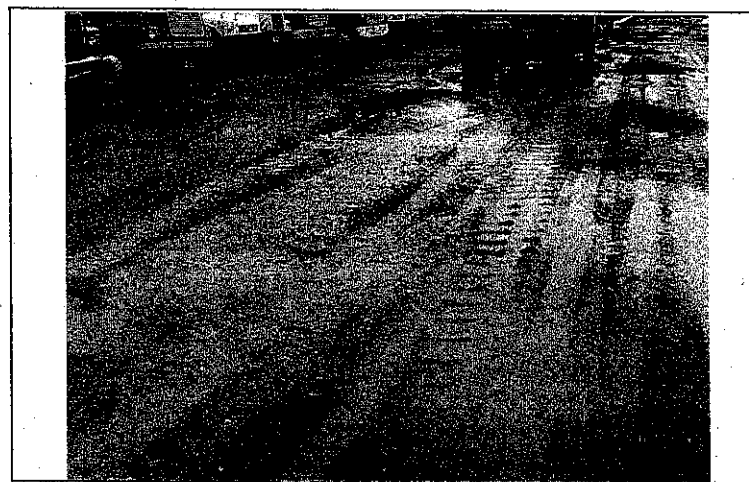
**Photo # : 5**  
**Réf. Numérique : 013**  
**Date : 11 avril 2008**

Une vue d'une partie de la tranchée située le plus à l'ouest, vers le ruisseau.



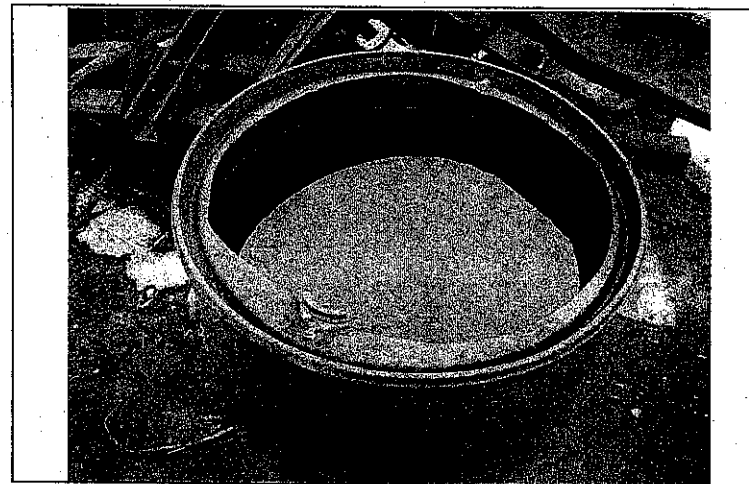
**Photo # : 6**  
**Réf. Numérique : 016**  
**Date : 11 avril 2008**

Une vue de la surface du terrain où des traces d'huile sont apparente. C'était similaire à la situation du terrain en entier.



**Photo # : 7**  
**Réf. Numérique : 020**  
**Date : 11 avril 2008**

Baril d'huile entreposé à l'extérieur, sans abri, sans couvercle et sans identification.



**Photo # : 8**  
**Réf. Numérique : 021**  
**Date : 11 avril 2008**

Encore une vue d'une partie de tranchée.



## PHOTOS

### IDENTIFICATION :

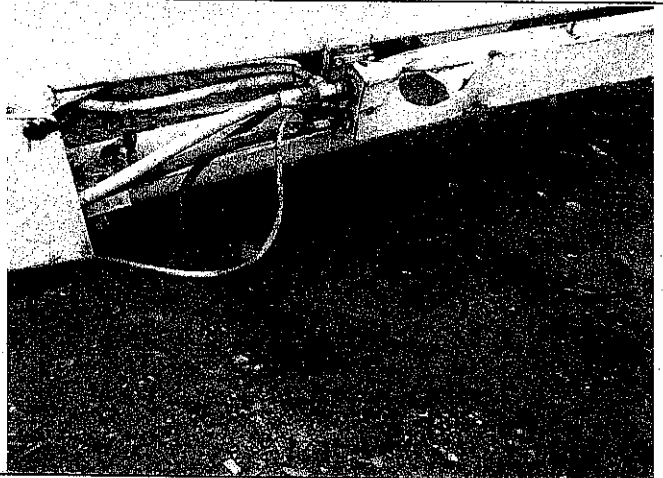
**Photo # : 9**  
**Réf. Numérique : 022**  
**Date : 11 avril 2008**

Un tote tank renfermant de l'huile usée entreposé à l'extérieur.



**Photo # : 10**  
**Réf. Numérique : 024**  
**Date : 11 avril 2008**

Ce qui semble être de l'huile hydraulique sur le sol du terrain.



**Photo # : 11**  
**Réf. Numérique : 026**  
**Date : 11 avril 2008**

Des batteries usées entreposées à l'extérieur.



**Photo # : 12**  
**Réf. Numérique : 027**  
**Date : 11 avril 2008**

Vue de l'atelier où se trouve le garage mécanique et la salle de peinture (photo prise de l'arrière du bâtiment).



## PHOTOS

### IDENTIFICATION :

**Photo # : 13**  
**Réf. Numérique : 033**  
**Date : 11 avril 2008**

Début du traçage. La fluorescéine a été déposée dans la tranchée situé le plus à l'ouest et à environ une 5-6 mètres de l'endroit où le ruisseau passe sur le terrain.



**Photo # : 14**  
**Réf. Numérique : 001**  
**Date : 11 avril 2008**

Quelques secondes après le traçage, on constate que le débit se dirige bel et bien vers le ruisseau.

Photo prise avec la caméra d'Annie Massey



**Photo # : 15**  
**Réf. Numérique : 003**  
**Date : 11 avril 2008**

À la bordure du terrain, là où le ruisseau sort du terrain. Nous pouvons constater que le traceur sort du terrain entraîné par les eaux du ruisseau.

Photo prise avec la caméra d'Annie Massey



**Photo # : 16**  
**Réf. Numérique : 007**  
**Date : 11 avril 2008**

Photo prise en s'éloignant du terrain de l'entreprise *art. 53-54*

Photo prise avec la caméra d'Annie Massey



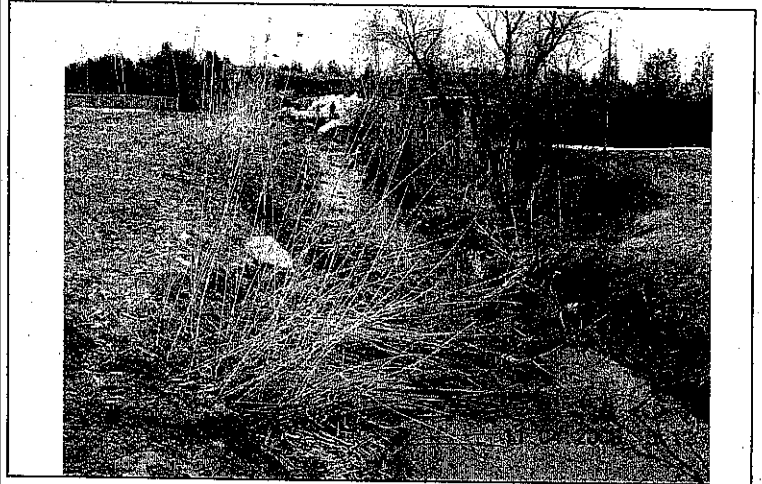
**PHOTOS**

**IDENTIFICATION :**

**Photo # : 17**  
**Réf. Numérique : 012**  
**Date : 11 avril 2008**

Photo du traçage encore prise encore plus loin.

Photo prise avec la caméra d'Annie Massey



**Photo # : 18**  
**Réf. Numérique : 014**  
**Date : 11 avril 2008**

Des traces de fluorescéine maintenant rendu de l'autre côté de la rue

Photo prise avec la caméra d'Annie Massey



**Photo # : 19**  
**Réf. Numérique : 015**  
**Date : 11 avril 2008**

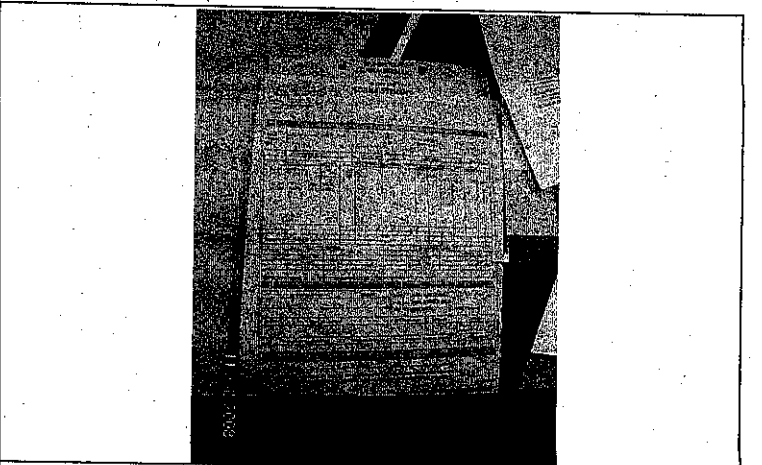
Encore des traces de fluorescéine en s'éloignant toujours du terrain de l'entreprise.

Photo prise avec la caméra d'Annie Massey



**Photo # : 20**  
**Réf. Numérique : 034**  
**Date : 11 avril 2008**

Vérification des preuves de disposition des MDR via la compagnie *03-23-24*





**ACCIDENT TECHNOLOGIQUE**

N° Référence : 7110-16-08-59015-03

Archives  N° :

Date de l'événement: 10 avril 2008 Heure : 18:34

Nb de photos : 7

Organisme impliqué : Les Camions Jean-Guy Daviault inc.

Tél. ( 450 ) 6493535

Adresse : 653, rue Principale

Poste: [ ]

Ville : Saint-Amable

Code postal:

Endroit de l'événement : Sur le terrain du 653, rue Principale.

Code S.P.:

Ville de l'événement : Saint-Amable

N° de ville : 59015

Produit en cause : Hydrocarbures

État du produit L/S/G: ( L )

CLASSE	U.N.:
	C.A.S.:

Quantité: Approx

Imp.: L

Aspects humains

Sans Dév.:

Dév.: L

Sans Objet:

Réc.: L

Évacués :  Nb. :

Blessés :  Nb. :

Traités imm.  Nb. :

Hospitalisés :  Nb. :

Décédés :  Nb. :

SECTEUR : Résidentiel

Autres/Mixte :

IMPACT : Air

Cours d'eau

Infrastructure d'Intérieur

Infrastructure Souterraine

Infrastructure de Surface

Milieu Naturel  Aucun

TYPE D'ÉVÉNEMENT : Déversement illégal

Sommaire (causes de l'événement) :

Un citoyen s'est aperçu que de l'huile ou diesel s'écoulait dans le ruisseau passant derrière chez lui. Une "cour à scrap" est située en amont

Signalé par: aut 53-54

Origine M.E.

Organisme : aut 53-54

Appel reçu à: 18:24

Tél. : ( aut 53-54 [ ] )

Date : 10 avril 2008

Fin de la conversation : 18:27

**PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX**

Sortie  Date de sortie: 10 avril 2008

Rendu sur les lieux à: 19:33

Urgence-Environnement : Robin Guindon

Quitte les lieux à: 20:23

Organisme impliqué:

Temps total: 50 min

Responsables municipaux:

Nb de sorties: 0

Autres:

Catégorie : 1

Demande d'exécution de travaux

Émissions 115.1

Fonds d'urgence  Coût:

Pér. de traitement: Ext.

Transféré à (serv. ou code): IND

Zone (M.T.M) :

X :

Y :

Sommaire :

(Interventions)

Je suis arrivé à 19h33 chez 53-54. Ce dernier est venu me montrer les raisons qui l'ont poussé à nous appeler. Il y avait en effet présence d'hydrocarbure dans le fossé. Un film de couleur était apparent. J'ai donc remonté le fossé en sa compagnie. Je suis arrivé dans la cour du 653, rue Principale, soit dans celle de Les Camions Jean-Guy Daviault inc. 53-54 est resté près de la route. En arrivant sur le site, j'ai remarqué qu'il y avait de nombreux véhicules hors d'usage. Il y avait de l'huile un peu partout. Le cours d'eau traverse le terrain, draine la cour, il y avait donc contamination dans ce dernier. J'ai pris quelques photos. On peut voir des nappes d'huiles, de "prestone", des fossés contaminés. Un tuyau qui se jette dans le cours d'eau semble principalement responsable de la présence d'hydrocarbure dans le fossé.

Signature: Robin Guindon

Date : 10 avril 2008

### ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

En arrivant près du garage, je rencontre deux dames (à l'intérieur) qui me dirigent vers le soit disant propriétaire, M. Luc Daviault, résidant au 53-54. Je retourne voir 53-54 afin de terminer mon intervention avec lui et me dirige ensuite vers le domicile du propriétaire. Aucune réponse. Un homme sort du garage et me demande. Je vais le rencontrer. Il s'agit de Jean-Guy Daviault. Je me présente et lui explique la situation. Je lui demande de venir constater par lui-même la contamination en cours. Je lui demande de tenter par tous les moyens de confiner les hydrocarbure sur son terrain. Il m'a dit que son fils, qui s'occupe de l'entreprise n'était pas en mesure de me rencontrer, étant à l'extérieur.

J'ai donc demandé à M. Daviault de faire tout ce qui pouvait être possible pour confiner le produit. Il m'a dit qu'il allait bloquer les fossés drainant le terrain dans le cour d'eau, principalement le tuyau. Il me dit qu'il dira à son fils d'appeler un récupérateur demain. Je lui ai mentionné que le dossier serait transféré au service régulier, qui entrera en contact avec lui demain.



**RAPPORT D'INSPECTION**

N/DOSSIER : 7610-16-01-0907900  
DATE INSPECTION : 2006-09-20

HEURE : - Arrivée : 13h15  
- Départ : 13h30

DATE DE RÉDACTION : 2006-09-20

NUMÉRO D'INTERVENTION: 300313792

**1. IDENTIFICATION**

INSPECTEUR/INSPECTRICE : Marie-France Dupuis  
ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ

Les camions Jean-Guy Daviault inc.  
653, rue Principale  
St-Amable  
JOL 1N0

ADRESSE POSTALE (si différente)

--

PLAIGNANT(E) :

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
Rencontré(e) : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> N/A <input checked="" type="checkbox"/>	

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S)  CROQUIS  CARTE(S)   
Nombre :

ÉCHANTILLONS

EAU  AIR  SOL  FLORE  FAUNE  DÉCHETS   
AUTRE(S)   
Précisez :

BUT(S) : Effectuer le suivi de l'intervention d'UEQ # 7110-16-06-59015-03 relativement à la présence d'hydrocarbure dans un fossé

N/DOSSIER : 7610-16-01-0907900

DATE DE RÉDACTION : 2006-09-20

**2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

Le 6 juillet dernier, l'inspecteur municipal de St-Amable a informé l'équipe d'Urgence-Environnement Québec qu'il avait reçu une plainte relativement à la présence d'hydrocarbure dans le fossé séparant le terrain de l'entreprise Camions Jean-Guy Daviault et le terrain

art. 53-54

Sur les lieux, je marche tout le long du fossé séparant les deux propriétés et je ne constate aucune trace d'hydrocarbure.

**3. CONCLUSION**

Aucune trace d'hydrocarbure n'a été constatée dans le fossé séparant la propriété de Camions Jean-Guy Daviault et art. 53-54

**4. RECOMMANDATION(S)**

Fermer le dossier.

**5. VÉRIFICATION**

INSPECTÉ PAR :

[Signature]  
(signature)

2006-09-20  
(date)

VÉRIFIÉ PAR :

[Signature]  
(signature)

2006-09-21  
(date)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

NM/l t

**ACCIDENT TECHNOLOGIQUE**

N°. Référence : 7110-16-06-59015-03

Archives  N°. :

Date de l'événement: 6 juillet 2006 Heure :  
Organisme impliqué : Les camions Jean-Guy Daviault  
Adresse : 653 rue Principale  
Ville : Saint-Amable  
Endroit de l'événement : fossé du 638 rue Rémi adjacent au 653 rue Principale

Nb de photos : 0  
Tél. ( )  
Poste: [ ]  
Code postal:  
Code S.P.:

Ville de l'événement : Saint-Amable  
Produit en cause : hydrocarbures

N°. de ville : 59015  
État du produit L/S/G: ( L )

CLASSE	U.N.:
	C.A.S.:

Quantité: Approx

Sans Dév. :

Imp.: L  
Dév. L  
Réc. L

**Aspects humains**

Sans Objet:

Évacués :  Nb. :

Blessés :  Nb. :

Traités imm.  Nb. :

Hospitalisés :  Nb. :

Décédés :  Nb. :

SECTEUR : Mixte

Autres/Mixte : résidentiel  
commercial

IMPACT : Air  Cours d'eau  Infrastructure d'Intérieur   
Infrastructure Souterraine  Infrastructure de Surface  Milieu Naturel  Aucun

TYPE D'ÉVÉNEMENT : Déversement illégal

Sommaire (causes de l'événement) : Présence d'hydrocarbures dans le fossé qui semblent provenir des activités de démantèlement d'automobiles du terrain voisin

Signalé par: Jean-Pierre Eybalin

Origine M.E.

Organisme : Insp. Mun. St-amable

Appel reçu à: 11:40

Tél. : ( 450 ) 649-3555

[ 237 ] Date : 6 juillet 2006

Fin de la conversation 11:45

**PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX**

Sortie  Date de sortie:

Urgence-Environnement :

Organisme impliqué:

Responsables municipaux:

Autres:

Rendu sur les lieux à:

Quitte les lieux à:

Temps total: min

Nb de sorties: 0

Catégorie : 1

Demande d'exécution de travaux

Émissions 115.1

Fonds d'urgence  Coût:

Pér. de traitement: Int.

Transféré à (serv. ou code): IND

Zone (M.T.M) :

X :

Y :

Sommaire : L'inspecteur municipal a reçu une plainte du article 53-54 qui a constaté la présence d'hydrocarbures dans le fossé séparant sa résidence des installations de démantèlement de véhicules.  
(Interventions) Dossier déjà en suivi pour les VHU, plainte transférée au service industriel.

Signature: Jocelyne Auger

*Jocelyne Auger*

Date :

6 juillet 2006

## RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7610-16-01-0907900  
DATE INSPECTION : 23 mai 2003

HEURE : - Arrivée : 13h00  
- Départ : 13h30

DATE DE RÉDACTION : 26 mai 2003

### 1. IDENTIFICATION

INSPECTEUR/INSPECTRICE : Annick Abel  
ACCOMPAGNÉ(E) DE :

#### LIEU INSPECTÉ

Les camions Jean-Guy Daviault inc.  
653, Principale  
Saint-Amable, Québec  
J0L 1N0

#### ADRESSE POSTALE (si différente)

#### PLAIGNANT(E) :

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
aut. 53-54	aut. 53-54
Rencontré(e) : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>	

#### PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
Yves Daviault / Vice-Président	(450) 649-3535

#### PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S)                      CROQUIS                      CARTE(S)

Nombre                                                                 

#### ÉCHANTILLONS

EAU                      AIR                      SOL                      FLORE                      FAUNE                      DÉCHETS

AUTRE(S)                        
Précisez :

BUT(S) :                      Seconde inspection afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'enfouissement de déchets dangereux sur le site.

## 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le 19 mars 2003, une inspection a été réalisée à la compagnie Les Camions Jean-Guy Daviault inc. de Saint-Amable afin de vérifier le bien fondé de la plainte du 13 mars 2003 relativement à l'enfouissement de déchets dangereux. Cette inspection ne m'a pas permis de constater d'infraction. En raison de la présence de neige sur le site, je n'ai pas pu observer le sol de façon précise pour m'assurer qu'il n'y a pas d'enfouissement. Le 23 mai 2003, j'y suis retournée afin vérifier la possibilité d'enfouissement de déchets dangereux.

En arrivant sur les lieux, j'ai rencontré M. Yves Daviault, vice-président de la compagnie. Nous avons fait le tour du garage et de la cour arrière. Dans le garage, tout est comme lors de la dernière inspection. M. Daviault utilise encore du diesel pour alimenter sa fournaise. Un réservoir de métal du type « tote tank » sert à entreposer les huiles usées qui sont disposées par *art. 23-24* \_\_\_\_\_ lieux fois par année.

Dans la cour arrière, j'ai constaté quelques petites traces de contamination du sol çà et là, principalement aux endroits où étaient entreposés des autobus ou des réservoirs de camions. Il semble s'agir de contamination liée aux activités normales de ce type d'entreprise. J'ai recommandé fortement à M. Daviault de porter une attention particulière à la contamination des sols et de les ramasser au fur et à mesure puis de les disposer. Il m'a dit qu'il les ramassera sous peu et les fera disposer à un endroit autorisé. Je lui ai dit qu'il aura probablement besoin d'un certificat d'analyse pour faire disposer ses sols. Il m'a dit qu'il connaît une compagnie qui le fera. Je lui ai aussi dit qu'il ne peut pas laisser ses sols entreposés sur son site. Dès qu'ils ont été ramassés et analysés, ils doivent être disposés. Il m'a dit qu'il le fera.

À l'extrémité de la cour, il y a des matériaux provenant d'un bâtiment qui a été démoli. Il en reste des amoncellements de béton cassé en petits morceaux. Après avoir fait le tour de la cour, je n'ai pas constaté la présence de matières enfouies.

M. Daviault m'a confié qu'il possède un autre terrain qui est officiellement contaminé. Il dit que c'est le ministère qui lui a confié la gestion de ce terrain et que présentement, il y entrepose des camions et autre matériel du genre. Ce terrain se situe pratiquement en face du sien.

N/DOSSIER : 7610-16-01-0907900

DATE DE RÉDACTION : 2003-05-26

**3. CONCLUSION**

L'inspection effectuée à la compagnie Les Camions Jean-Guy Daviault inc. de Saint-Amable ne m'a pas permis de constater d'infraction.

**4. RECOMMANDATION(S)**

Je recommande la fermeture du dossier.

**5. VÉRIFICATION**

INSPECTÉ PAR : Annick aad  
(signature)

26 mai 2003  
(date)

VÉRIFIÉ PAR : [Signature]  
(signature)

29 mai 03  
(date)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

AA/aa/

## RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7610-16-01-0907900  
DATE INSPECTION : 19 mars 2003

HEURE : - Arrivée : 10h45  
- Départ : 11h45

DATE DE RÉDACTION : 24 mars 2003

### 1. IDENTIFICATION

INSPECTEUR/INSPECTRICE : Annick Abel  
ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

Les camions Jean-Guy Daviault inc.  
653, Principale  
Saint-Amable, Québec  
J0L 1N0

PLAIGNANT(E) :

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

art. 53-54

art. 53-54

Rencontré(e) : oui  non  N/A

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

Yves Daviault / Vice-Président

(450) 649-3535

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S)

CROQUIS

CARTE(S)

Nombre



ÉCHANTILLONS

EAU

AIR

SOL

FLORE

FAUNE

DÉCHETS



AUTRE(S)



Précisez :

BUT(S) : Vérifier le bien fondé de la plainte du 13 mars 2003 relativement à l'enfouissement de déchets dangereux et vérifier la gestion des matières dangereuses résiduelles.

## 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le 19 mars 2003, je suis allée vérifier le bien fondé de la plainte du 13 mars 2003 relativement à l'enfouissement de déchets dangereux et vérifier la gestion des matières dangereuses résiduelles à la compagnie Les Camions Jean-Guy Daviault inc. de Saint-Amable.

En arrivant sur les lieux, j'ai rencontré M. Yves Daviault, vice-président de la compagnie. Il m'a dit que la compagnie appartient à son père, M. Jean-Guy Daviault et se concentre essentiellement sur des activités d'achat et de vente de pièces et de camions usagés. La compagnie sise au 653 de la rue Principale, est composée de deux bâtiments. Le principal, où se situe la réception, sert au lavage et à l'entretien des camions. Le second bâtiment sert à des activités de soudure occasionnelles et l'entreposage des camions. L'entreprise emploie entre 23-24 employés selon la période.

J'ai commencé l'inspection en visitant le bâtiment secondaire servant à la soudure. Dans ce bâtiment, il y a des camions stationnés. Aucun contenant de matières dangereuses se trouvait dans cet endroit lors de mon inspection. M. Daviault m'a dit qu'aucune activité ne générant des MDR n'est effectuée dans ce bâtiment. Il n'y a que de la soudure à l'occasion et l'entreposage des camions.

J'ai ensuite visité le bâtiment principal où se trouve la réception, des bureaux et un garage. Dans le garage, il y a deux barils vides servant à entreposer temporairement les huiles usées juste avant qu'elles soient transvidées dans un « tote tank » de métal d'une capacité de 1000 litres, présentement vide (voir photo). M. Daviault m'a dit que ce réservoir a été vidé il y a peu longtemps. Ces huiles sont pompées par des compagnies qui vident ce récipient lorsque nécessaire. J'ai aussi constaté un autre « tote tank », fait de matière plastique et protégé par un grillage (voir photo). Ce second « tote tank » de 1000 litres et rempli environ au cinquième de sa capacité totale (200 litres environ), contient du fuel (diesel coloré) qui est récupéré directement des camions ou acheté à bas prix. Un réservoir d'une capacité d'environ 2000 litres est situé juste à l'arrière de ce récipient et contient également du fuel (diesel coloré). Le réservoir est rempli au trois quarts soit environ 1500 litres. De plus, le réservoir contenant le diesel est directement relié à un système de chauffage d'appoint de marque Aéromax, installé juste au-dessus. Je n'ai pas pu obtenir davantage d'informations sur ce système puisqu'il est inaccessible. M. Daviault m'a dit qu'il a été installé il y a un an ou deux. Nous n'avons pas de juridiction sur l'utilisation de diesel coloré à des fins énergétiques dans un système de combustion. J'ai demandé à M. Daviault si il avait des preuves de disposition de ses matières dangereuses résiduelles. Il m'a dit que c'est son comptable qui s'en occupe et il est présentement absent. Il m'a cependant confirmé qu'il me les ferait parvenir par fax au courant de la semaine suivante.

J'ai ensuite demandé à M. Daviault de visiter la cour arrière de la compagnie où j'ai aperçu, à mon arrivée, beaucoup de matériel de toutes sortes (pièces de camions, camions, pneus...). J'ai constaté de nombreux pneus dont M. Daviault m'a dit qu'il allait les disposer lorsqu'il en aurait accumulé environ 400. J'ai estimé la quantité de pneus usés dans la cour arrière à environ 200. Ils sont disposés çà et là, un peu partout, sans ordre. J'ai conseillé à M. Daviault qu'il devrait tenir sa cour en ordre, surtout pour les pneus, afin d'éviter des accidents. Il m'a répondu qu'il s'agit d'une cour à scrape et qu'elle est relativement en ordre. Il y en a des bien pires selon lui. J'ai tout de même maintenu mon point puisque son terrain n'est pas clôturé et il y a des résidences aux alentours avec des enfants. J'ai aussi constaté plusieurs réservoirs vides de camions contenant auparavant du diesel. M. Daviault m'a dit qu'ils prennent soin de les vider avant de les mettre dans la cour pour ne pas contaminer. Près du bâtiment, j'ai aussi constaté la présence d'un « tote tank » contenant du diesel. J'ai dit à M. Daviault que ce n'est pas sécuritaire de laisser un contenant de matière dangereuse à l'extérieur, sans abri et qu'à l'avenir il ne devrait plus laisser ces matières à l'extérieur.

Ensuite, nous sommes allés entre la résidence de M. Jean-Guy Daviault (propriétaire) et un autre bâtiment servant à des activités d'ordre personnelles selon M. Daviault telles que réceptions, fêtes. Ce bâtiment servait autrefois à des activités commerciales, mais le besoin n'y est plus. À l'arrière de ce bâtiment, se trouve des pneus encore utilisables et des « tote tank » vides sur le dessus de boîtes de camions. Je n'ai pas constaté d'infractions à cet emplacement.



N/DOSSIER : 7610-16-01-0907900

DATE DE RÉDACTION : 2003-03-24

**3. CONCLUSION**

L'inspection effectuée à la compagnie Les Camions Jean-Guy Daviault inc. de Saint-Amable ne m'a pas permis de constater d'infraction. Cependant, une seconde inspection serait requise à la fonte des neiges afin de s'assurer qu'il n'y a aucune matière dangereuse d'enfouie dans la cour arrière.

**4. RECOMMANDATION(S)**

Je recommande une seconde inspection au printemps, lorsque la neige aura totalement fondu afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'enfouissement sur le site.

**5. VÉRIFICATION**

INSPECTÉ PAR : *Armand*  
(signature)

24/03/03  
(date)

VÉRIFIÉ PAR : *[Signature]*  
(signature)

per A.L. 03  
(date)

**COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :**

*Informez le plaignant, il te donnera peut-être plus d'info.  
Lors prochain insp. s'assurer de recevoir les preuves de dispo  
des MDR. M. Evaluer le programme d'entretien MKN par affichage  
du garage et à municipalité pour l'état du terrain (si pertinent).*

AA/aa/

*[Signature]*



Photo # : 1 Date : 2003-03-19

Système de  
combustion au diesel  
coloré.

Photo # : 2 Date : 2003-03-19

Réservoir de diesel relié  
au système de  
combustion.  
"Tote tank" contenant du  
diesel coloré.

Photo # : 3 Date : 2003-03-19

Réservoir de métal  
genre "tote tank" de  
1000 litres contenant  
habituellement des huiles  
usées, présentement  
vide.

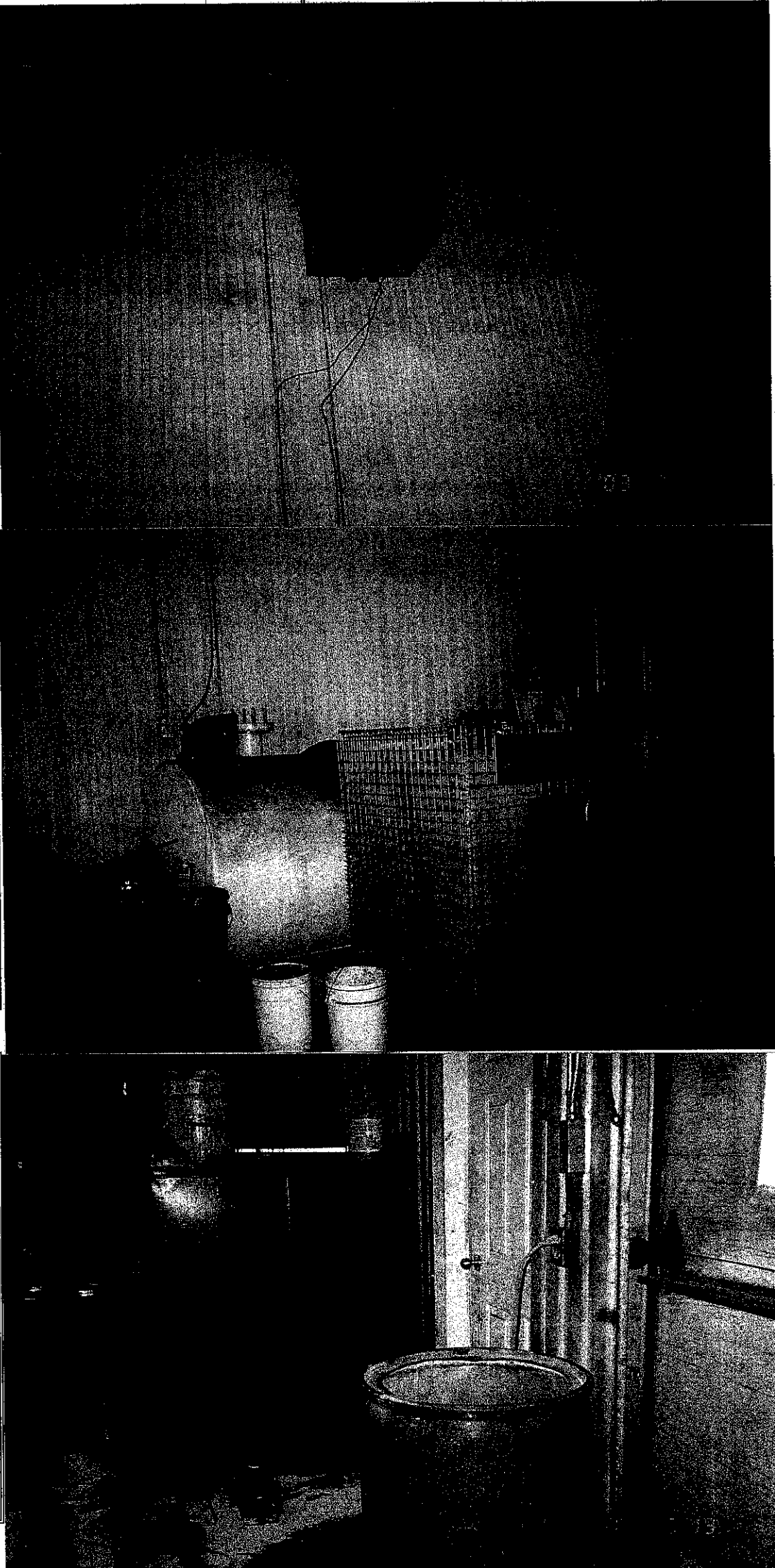




Photo # : 4 Date : 2003-03-19

Cour arrière de  
l'entreprise. Des  
réservoirs de camions,  
vides, dispersés sur  
le site.



Photo # : 5 Date : 2003-03-19

Plusieurs pneus  
éparpillés ça et là  
dans la cour arrière.



Photo # : 6 Date : 2003-03-19

1 tote tank de 1000L  
contenant du diesel  
calor, à l'extérieur.  
Sera déplacé à  
l'intérieur dans le but  
de remplir le réservoir  
alimentant le système de  
combustion.

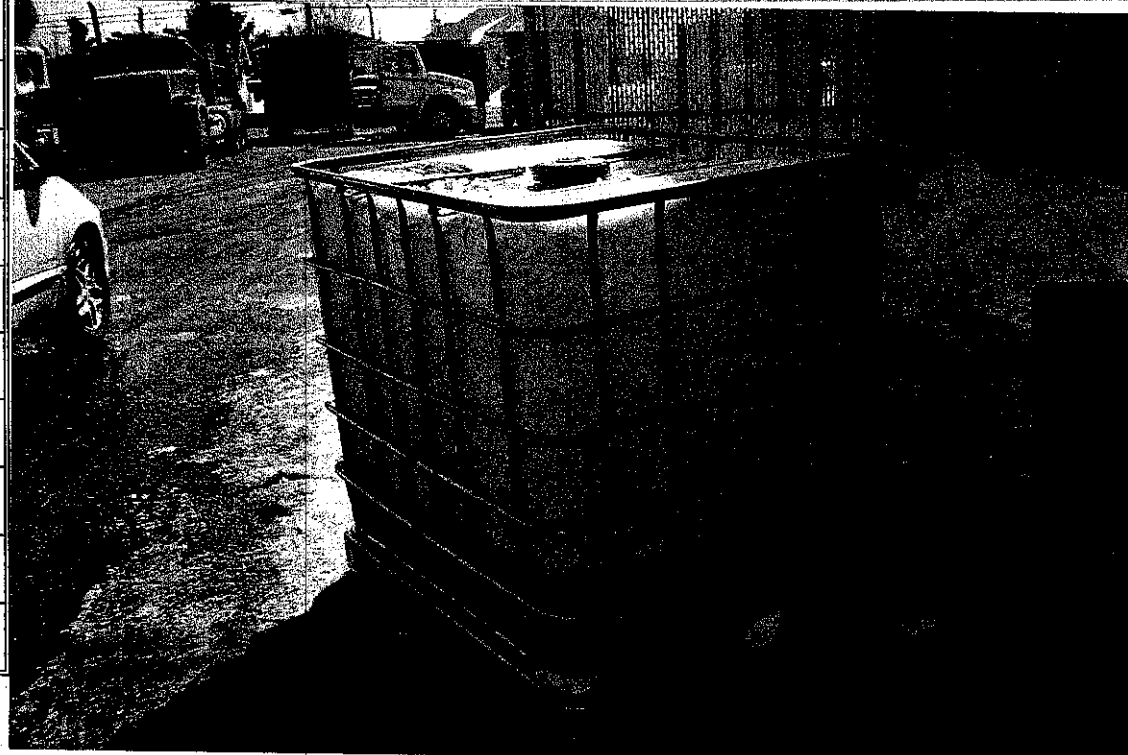




Photo # : 7 Date : 2003-03-19

Plusieurs "tote tank"  
 vides dans la cour  
 arrière de la bâtisse  
 sise au 615 Principale  
 (Entre résidence du  
 propriétaire et bâtisse  
 pour réceptions, fêtes...)  
 Pneus encore utilisables

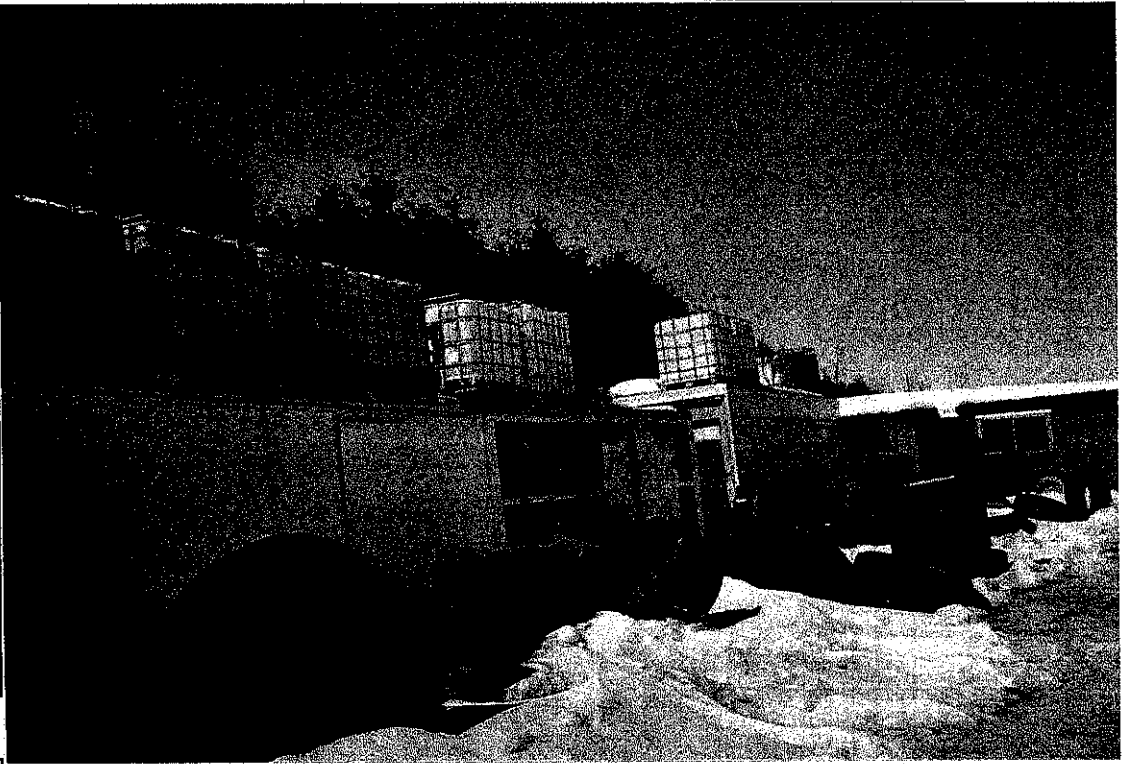


Photo # :      Date :


Photo # :      Date :
